



Commune de Ropraz

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)

Au terme de la première année de travail, la Municipalité a arrêté un plan d'actions à mettre en œuvre d'ici à 2026 dans le cadre de son engagement en faveur de la transition énergétique et climatique. Les attentes de la population, exprimées en novembre 2022 au travers d'un sondage, ont été prises en compte dans l'orientation de certaines actions.

Contexte

En 2021, la Municipalité a inscrit la commune de Ropraz dans le programme « Plan énergie et climat communal » proposé par le Canton, afin de faciliter la transition énergétique et d'atteindre les objectifs de la Confédération concernant les émissions d'équivalent CO₂ au niveau communal. A la suite de l'acceptation le 18 juin dernier par la population de l'initiative cantonale « pour la protection du climat », toutes les communes devront à l'avenir se doter de tels plans d'actions. La Municipalité de Ropraz, qui s'est engagée volontairement dans cette démarche, est fière de compter parmi les communes précurseurs, démontrant ainsi son intérêt à s'engager proactivement pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique.

Dans le cadre de cette démarche, la population de Ropraz avait été invitée à répondre à un sondage d'opinion en novembre 2022. Ce dernier a récolté l'avis de près de 100 personnes soit environ 20% des habitants de 15 et plus. Les résultats du sondage, le plan d'actions ainsi que le rapport complet de la démarche sont disponibles sur le site internet communal (www.ropraz.ch), sous la rubrique PECC.

Pour rappel, l'élaboration d'un plan énergie et climat communal consiste, dans une première phase (aujourd'hui terminée), à définir un programme d'actions concrètes en faveur de la transition énergétique et climatique, puis, à les mettre en œuvre sur le territoire communal d'ici à 2026.

Cette démarche a permis à la Municipalité de se questionner sur les contraintes et le potentiel du son territoire et de prendre connaissance des préoccupations et attentes de la population exprimées au travers du sondage. Sur cette base, la Municipalité a désormais arrêté un plan d'actions qui couvre trois thématiques, qui sont « Energie & mobilité », « Biodiversité & adaptation aux changements climatiques » et « Formation, participation et exemplarité ».

Vision de la Municipalité

La commune s'engage en faveur de la transition écologique pour 2050 en alignant ses objectifs à ceux du Canton et de la Confédération, dans la mesure du possible. Des actions pour économiser l'énergie, pour réduire l'utilisation des énergies fossiles, pour augmenter la production de l'énergie renouvelable et pour améliorer la biodiversité sont envisagées pour le domaine public. La population sera sensibilisée et incitée à agir de même.

Compte tenu de la capacité financière relativement limitée de la commune, la Municipalité a essentiellement opté pour des mesures peu coûteuses, mais pas moins pertinentes et adaptées aux potentialités de son territoire. Les mesures retenues consistent surtout à donner une première impulsion et familiariser la Municipalité, l'administration et la population, aux enjeux et solutions du réchauffement climatique.

Mesures retenues : *Les numéros des mesures se réfèrent au catalogue cantonal.*

Energie & Mobilité

La Municipalité a pour objectif de maîtriser/réduire/optimiser les consommations énergétiques des bâtiments et installations communales et produire de l'électricité solaire photovoltaïque.

- Mesure 11 / **Suivi et optimisation des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux** : la Municipalité mettra en place un suivi énergétique de la Grande Salle et de Collège et documentera leur état énergétique, en vue d'une optimisation de consommation d'énergie ou, à terme, d'un assainissement.
- Mesure 12 / **Réduire la consommation d'éclairage public** : la Municipalité entend poursuivre les efforts sur le parc d'éclairage public, en envisageant une extinction au cœur de la nuit de certains ou un remplacement de certains points lumineux.
- Mesure 15 / Développer la **production d'électricité photovoltaïque** : la Municipalité entend équiper certains bâtiments communaux de panneaux solaires photovoltaïques en priorisant ceux où l'autoconsommation est élevée, avec l'objectif symbolique d'atteindre une production équivalente à la consommation pour les besoins communaux (en 2022 : 112'000 kWh sans la station de pompage du SIEMV).

Biodiversité & adaptation aux changements climatiques

La Municipalité a pour objectif de favoriser la biodiversité dans les espaces communaux et de protéger la population des risques liés aux changements climatiques.

- Mesure 17 / **Renforcer la biodiversité** : l'inventaire des surfaces vertes communales sera confié à un biologiste, qui proposera des recommandations de pratiques d'entretien favorables à la biodiversité.
- Mesure 18 / **Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes** : un inventaire puis un plan de lutte sera élaboré avec l'aide d'un biologiste. Une sensibilisation de la population aux espèces problématiques présentes à Ropraz sera faite sous forme de tout-ménage.
- Mesure 21 / **Protéger la santé de la population** : en actualisant annuellement le plan canicule communal et la liste des personnes à risques.

Formation, Participation et Exemplarité

A travers les mesures qualifiées de transversales, la Municipalité a pour objectif de sensibiliser l'administration aux enjeux de la durabilité, impliquer la population dans la réalisation des actions et faire preuve d'exemplarité dans les projets communaux.

- Mesure 3 / **Formation** : la Municipalité et le personnel communal ont suivi et suivront des formations ciblées afin d'approfondir les connaissances théoriques liées aux actions et acquérir les compétences pour leur mise en œuvre.
- Mesure 4 / **Participation** : une action annuelle de participation de la population sera organisée en lien avec le plan d'action et le résultat du sondage (actions les plus plébiscitées : troc/vidé-grenier, récolte et valorisation des produits d'arbres fruitiers, action de ramassage des déchets, sensibilisation aux pratiques d'entretien sans pesticide)
- Mesure 6 / **Réduire les déchets** : la Municipalité s'engage à ne plus recourir à l'utilisation de la vaisselle en plastique à usage unique dans les manifestations communales, en partenariat et soutien aux organisateurs et sociétés locales
- Mesure 8 / **Rénovation durable** : au travers du projet de transformation du bâtiment de la Colonie, la Municipalité entend montrer l'exemple de la durabilité en termes de conception architecturale, choix des matériaux et consommation d'énergie.

Suite de la démarche

Les actions retenues vont être mises en œuvre tout au long des trois prochaines années. La Municipalité communiquera régulièrement sur l'avancement de celle-ci par le biais du site internet ou de tout-ménage spécifique.

Vous souhaitez en savoir davantage ou vous impliquer dans ces actions ? Vous avez des idées ou un projet qui touche à ces thématiques et nécessite un soutien de la Municipalité ? N'hésitez pas à la contacter par e-mail (greffe@ropraz.ch) ou par téléphone (021 903 14 94).

Ropraz, le 28 juin 2023

La Municipalité de Ropraz

Informations sur www.ropraz.ch, rubrique PECC.